



Agir pour
la biodiversité



Rapport d'activité 2025 - Gestion de l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier

Financiers



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



Partenaires



REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne
Rédaction	Manon DESPEAUX, cheffe de projet Conservation – LPO
Relecture et validation	Nathalie Cousin, chargée de mission – LPO
	Anthony Voute, chargé de mission conservation - LPO
	Anatole Gruzelle, coordinateur Ecopôle Val d'Allier - SEAT

STRUCTURES

Réalisé par :

LPO Auvergne Rhône-Alpes, Délégation Territoriale Auvergne

Adresse : 2bis, rue du Clos Perret, 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 70 36 39 79

Email : auvergne@lpo.fr



**Agir pour
la biodiversité**

Régie de Territoire des deux rives

Adresse : Cour Valmy – Boulevard de la Porte Neuve – 63 160 BILLOM

Tél : 04 73 84 78 30

Email : regieterritoire63@gmail.com



Nature aux pattes

Adresse : 124 Impasse du Madet, Le Madet

– 63 160 EGLISENEUVE PRES-BILLOM

Tél : 06 81 74 42 84

Email : natureauxpattes@orange.fr



Pour :

Syndicat d'Etude et d'Aménagement Touristique (SEAT)

Adresse : route de Mirefleurs – 63800 PERIGNAT-ES-ALLIER

Tél : 04 73 78 96 93

Email : contact@ecopolevaldallier.fr



CREDITS PHOTO

Page de garde : Grégory Hébrard, LPO AuRA DT63. Point de vue sur la roselière entre le bassin de Bellerive et des Varennes - Ecopôle du Val d'Allier

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	7
1.1. Présentation du site et des acteurs.....	7
1.2. Situation géographique.....	8
2. BILAN DES ACTIONS REALISEES.....	10
2.1. Suivi continu du patrimoine naturel.....	10
2.1.1. CS1. Suivi de l'avifaune.....	10
2.1.1.1. Avifaune nicheuse	11
2.1.1.1.1. oiseaux d'eau.....	11
2.1.1.1.2. Espèces coloniales.....	12
2.1.1.2. Avifaune hivernante.....	17
2.1.2. CS3_inventaire des Amphibiens	18
2.2. IE – Indicateurs et évaluation.....	21
2.2.1. IE1. Rédaction du rapport d'activités annuel	21
2.3. IP – Interventions sur le patrimoine naturel.....	21
2.3.1. IP2B. Remplacement des radeaux à Laridés.....	21
2.3.2. IP7a. Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...).....	22
2.3.3. IP8a. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales.....	23
2.3.4. IP12. Restauration des milieux ouverts : prairies, zones enherbées et espaces interstitiels.....	24
2.3.4.1. Bilan restauration des milieux ouverts par fauche.....	24
2.3.4.2. Bilan restauration des milieux ouvert par pâturage.....	24
2.3.5. ME2. Entretien et restauration des parcs de pâturage.....	25
2.4. SP - Surveillance et police de l'environnement.....	25

2.4.1.	SP1. Veille écologique.....	25
2.4.2.	SP3. Partenariats pompiers-ofb-gendarmerie-seat.....	28
2.5.	AT - Aménagements touristiques et gestion de la fréquentation	28
2.5.1.	AT22b. restauration des cheminements et des aménagements.....	28
2.5.2.	AT33. Signalétique pédagogique et réglementaire.....	29
2.6.	PA – Prestations d’accueil et d’animation.....	31
2.6.1.	PA7. Etablissement et mise en œuvre d’un programme d’animations.....	31
2.6.1.1.	ANIMATIONS SCOLAIRES.....	31
2.6.1.2.	ANIMATIONS GRAND PUBLIC.....	32
2.7.	MS - Management et soutien	33
2.7.1.	MS1. Organisation et animation de comités techniques et de pilotage.....	33
2.7.2.	MS2. Concertation permanente avec les acteurs locaux.....	33
2.7.3.	MS3. Coordination, suivi administratif et financier	34
3.	BILAN FINANCIER 2025.....	35
4.	PROGRAMME BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2026	37
5.	ANNEXES.....	38
2.8.	Annexe 1 - Localisation des zones de boisement entretenues.....	38
2.9.	Annexe 2 – Localisation des zones de lutte d’EEE.....	39
2.10.	Annexe 3 – Localisation des zones fauchées.....	40
2.11.	Annexe 4 – Localisation des zones paturées.....	41
2.12.	Annexe 5 – Bilan ecopaturage.....	42
2.13.	Annexe 6 – Bilan Régie de territoire des deux rives	44
2.14.	Annexe 7 – Tableau de synthèse des espèces d’oiseaux nicheurs sur l’ENSil sur les 10 dernières années	45

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Vue aérienne (drône) de la colonie de Grands cormorans installés au Pacage en avril 2025 ©LPO AuRA	13
Photo 2 : Vue aérienne de la héronnière principale du bois du Pacage avec quelques nids visibles de Hérons cendrés - avril 2025 ©LPO AuRA.....	14
Photo 3 : Crapaud calamite (pontes et individu adulte) ©LPO AuRA	18
Photo 4 : Mortalité de Crapaud calamite constatée sur la Voie verte "Via Allier" sur l'Ecopôle du Val d'Allier – Novembre 2025 ©J. Décloux et G. Giraud.....	19
Photo 5 : Contrôle de l'état de fonctionnement des radeaux à sternes (Pacage sur la photo)	21
Photo 6 : Entretien de la végétation des points de vue et des arbres têtards.....	22
Photo 7 : Lutte contre les tâches de Renouées proche de la zone de pêche	23
Photo 8 : Activité de pêche illégale sur l'ENS de l'Ecopôle (bassin des Varennes et de la Montagne).....	26
Photo 9 : Dépôt de terre contaminé par des espèces végétales invasives (a=Robinier faux-acacia ; b= Renouée du Japon ; c=Séneçon du Cap).....	27
Photo 10 : réparation de l'observatoire des Varennes et de la ligne d'eau de la zone de pêche.....	28
Photo 11 : Pose des panneaux réglementaires par zone identifiée : zone falaise et zone réserve	29
Photo 12 : Observation des oiseaux de l'Ecopôle par les enfants.....	31

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des données de reproduction d'oiseaux d'eau sur l'Ecopôle du Val d'Allier en 2025. Légende : Nb nich. = Nombre de nichées ou couple nicheur/ Nb juv. = Nombre de juvéniles à l'envol / Prod. = Productivité (Nombre de jeunes à l'envol par couple nicheur).....	11
Tableau 2 : Synthèse des données issues du comptage Wetland international entre 2023 et 2025.	17
Tableau 3: Synthèse des actions de sensibilisation scolaires 2025 sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier.....	32

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Données de prospections du Crapaud calamite classées par date d'observation.....	20
Carte 2 : Emplacement des panneaux réglementaires sur le périmètre de l'ENSil.....	30

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique des points d'intérêts sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier.....	9
Figure 2 : Evolution des effectifs des espèces d'oiseaux d'eau nicheurs sur l'Ecopôle depuis 2016.....	11
Figure 3 : Evolution du nombre de nichées et de juvéniles de la Bernache du Canada sur l'Ecopôle depuis 2016.....	12
Figure 4 : Evolution du nombre de couples nicheurs par espèce d'Ardéidae-Phalacrocoracidae.....	14
Figure 5 : Evolution du nombre de nichées et de juvéniles par espèce de laridés.....	16

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DU SITE ET DES ACTEURS

Situé en rive droite de l'Allier, aux limites de l'agglomération clermontoise, l'Ecopôle du Val d'Allier englobe un ensemble de gravières dont l'exploitation s'est terminée en 2016. L'intérêt écologique du site réside en sa proximité à la rivière Allier et son implantation sur un axe migratoire important pour les oiseaux d'eau.

Inscrite au Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial, la gestion du site entre 2016 et 2020 consistait à poursuivre la réhabilitation écologique des gravières entreprise en 2010, afin de favoriser l'accueil d'une riche biodiversité, tout en y assurant l'accueil et la sensibilisation d'un large public. Pour assurer une continuité des actions, le SEAT et la LPO ont participé à la définition du nouveau contrat territorial Val d'Allier Alluvial lors de groupes de travail, réunions territoriales et comité de pilotage.

La réhabilitation du site, a été faite en concertation avec le SEAT, le carrier (GIE de Bellerive) et la LPO Auvergne. Cela a permis un réaménagement exemplaire, à plus d'un titre, qui fait de ce site aujourd'hui une référence.

Après 2018, ayant marqué la valorisation et l'ouverture du site au public, l'intégration d'une multiplicité d'acteurs dans le fonctionnement global et les réflexions autour de l'Ecopôle s'intensifient et se poursuivent.

Fin 2018, au regard de la cohérence des actions, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a rétrocédé ses parcelles de l'ENS du Pacage au SEAT et procédé à la **labélisation de l'ensemble du site en ENS d'initiative locale (ENSil)**. Cette union des deux sites a engendré en 2019 la fusion des deux plans de gestion de l'Ecopôle et du Pacage. Aussi, les intitulés d'actions présentées dans ce rapport, peuvent être différentes des années précédentes.

La **Régie de territoire des deux rives**, association d'insertion sociale par le travail, intervient en partenariat avec la LPO et le SEAT depuis 2019 pour les actions d'entretien courant, de veille patrimoniale et de médiation sociale sur le site. Cette innovation partenariale permet d'impliquer des équipes en insertion professionnelle autour d'un projet de réhabilitation et de gestion écologique ainsi qu'à la valorisation et l'accueil du public sur le site. En 2021 le rôle de la Régie de

territoire sur l'ENSIL est une nouvelle fois encadrée par la LPO Auvergne et le SEAT pour assurer le bon déroulement des actions et l'atteinte des objectifs.

L'entreprise **Nature aux pattes**, représentée par Laurent Maly, intervient pour le maintien et la restauration des milieux ouverts par l'éco-pastoralisme ovin-caprin.

En 2020 et 2021, le plan de gestion de l'ENS a été mis à jour par un groupement d'acteurs composé de la LPO Auvergne, la Régie de territoire des deux rives, Nature aux pattes, Rural Combo et l'agence Vous êtes d'ici.

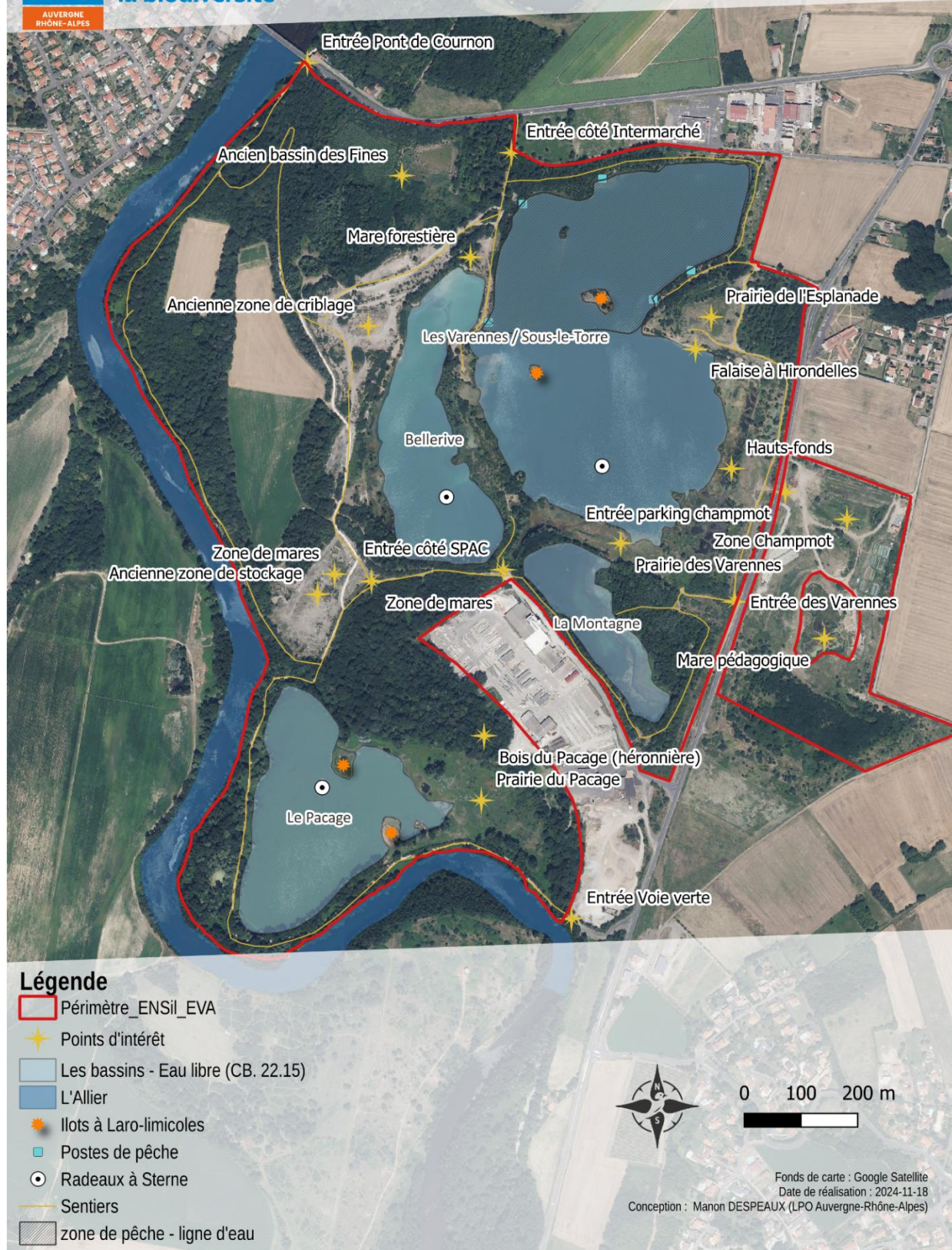
La mise en œuvre opérationnelle du nouveau plan de gestion de l'ENSil issu du Schéma directeur démarrait en 2023 et se poursuit. L'année 2025 correspond donc à la troisième année de mise en œuvre de ce plan de gestion décennal.

En raison d'un contexte budgétaire largement restreint en 2025, avec un retard dans l'obtention de certains financements, de nombreuses actions ont été priorisées et ont été revues à la baisse. Ainsi, le programme d'action prévisionnel n'a pu être réalisé entièrement.

1.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

D'une superficie équivalente à 135 ha, l'Espace Naturel Sensible de l'Ecopôle du Val d'Allier se situe aux portes de l'agglomération de Cournon d'Auvergne, à

Points d'intérêts Ensil de l'Ecopôle du Val d'Allier



cheval sur deux communes limitrophes : Pérignat-sur-Allier et La Roche Noire.

Figure 1 : Situation géographique des points d'intérêts sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier

2. BILAN DES ACTIONS REALISEES

2.1.SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

2.1.1. CS1. SUIVI DE L'AVIFAUNE

L'avifaune est un bioindicateur par excellence de la gestion écologique d'un site tel que l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier. En effet, sa mosaïque de milieux et la connaissance fine des espèces d'oiseaux présentes vont permettre de suivre annuellement l'évolution démographique des espèces à enjeux et ainsi mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion. Cette année, seuls 3 jours ont pu être alloués au suivi de l'avifaune, avec pour conséquence une diminution de la fréquence des visites et du nombre d'espèces suivies. Ainsi, seuls certains taxons nicheurs ont été priorisés au regard du contexte budgétaire :

- Bernache du Canada (suivi spécifique lors d'un stage non rémunéré) ;
- Nette rousse ;
- Héron cendré ;
- Grand cormoran ;
- Grèbe huppé ;
- Sterne pierregarin ;
- Mouette rieuse ;
- Goéland leucopnée.

En 2025, 128 espèces ont été observées sur les 245 espèces vues au moins une fois sur le site sur les 10 dernières années (source Faune AURA).

Lorsqu'elles sont disponibles, les données de canard colvert, de foulque macroule et de gallinule poule d'eau ont été analysées depuis la base de données de Faune Aura (données de reproduction certaine) pour estimer le nombre de couples nicheurs et de juvéniles, permettant d'en tirer des tendances quant à la nidification de ces espèces avec une marge d'incertitude sur les résultats.

2.1.1.1. AVIFAUNE NICHEUSE

2.1.1.1.1. OISEAUX D'EAU

Tableau 1 : Synthèse des données de reproduction d'oiseaux d'eau sur l'Ecopôle du Val d'Allier en 2025.
Légende : Nb nich. = Nombre de nichées ou couple nicheur/ Nb juv. = Nombre de juvéniles à l'envol / Prod. = Productivité (Nombre de jeunes à l'envol par couple nicheur)

Nom d'espèce	Pacage			Montagne			Bellerive			Varennes			TOTAL		
	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.
Bernache du Canada	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	5	20	4,00	5	20	4
Nette rousse	1	4	4	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	1	4	4
Canard colvert	?	?	#VALEUR!	?	?	####	?	?	####	?	?	####	####	####	####
Grèbe huppé	1?	0	#VALEUR!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	####	0	####
Foulque macroule	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	1	4	4,00	1	4	4
Gallinule Poule d'eau	1	4	4	1	3	3	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	2	7	3,5

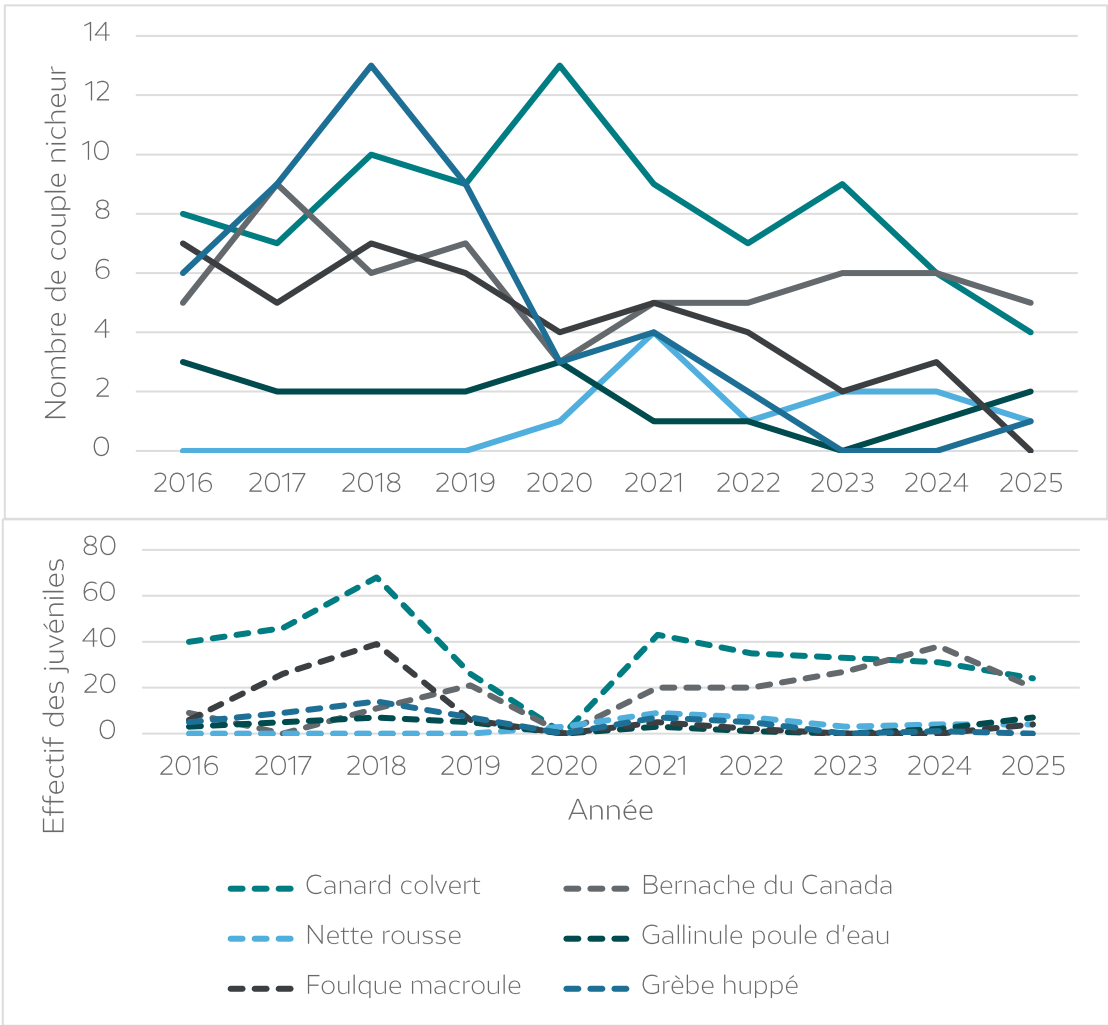


Figure 2 : Evolution des effectifs des espèces d'oiseaux d'eau nicheurs sur l'Ecopôle depuis 2016

Concernant la Bernache du Canada, cette espèce a fait l'objet d'un stage d'étude de licence en biologie des populations durant 7 semaines pour suivre la reproduction de la Bernache du Canada et évaluer l'impact de la population nicheuse sur les espèces locales. Les résultats obtenus ont été consignés dans un rapport de stage, disponible en annexe de ce document. A l'issue de cette étude, 5 couples nicheurs et 20 jeunes à l'envol ont été observés, notant une baisse des jeunes à l'envol par rapport à 2024 (tableau 1 ; figure 3). Ces données nous indiquent que le taux de réussite en termes de succès reproducteur s'élève à 1 avec une productivité égale à 4. A noter qu'entre 2022 et 2024, la population de Bernaches du Canada de l'Ecopôle comptait en moyenne 5,8 couples nicheurs et 16,8 jeunes à l'envol. Les résultats de 2025 concordent avec cette tendance.

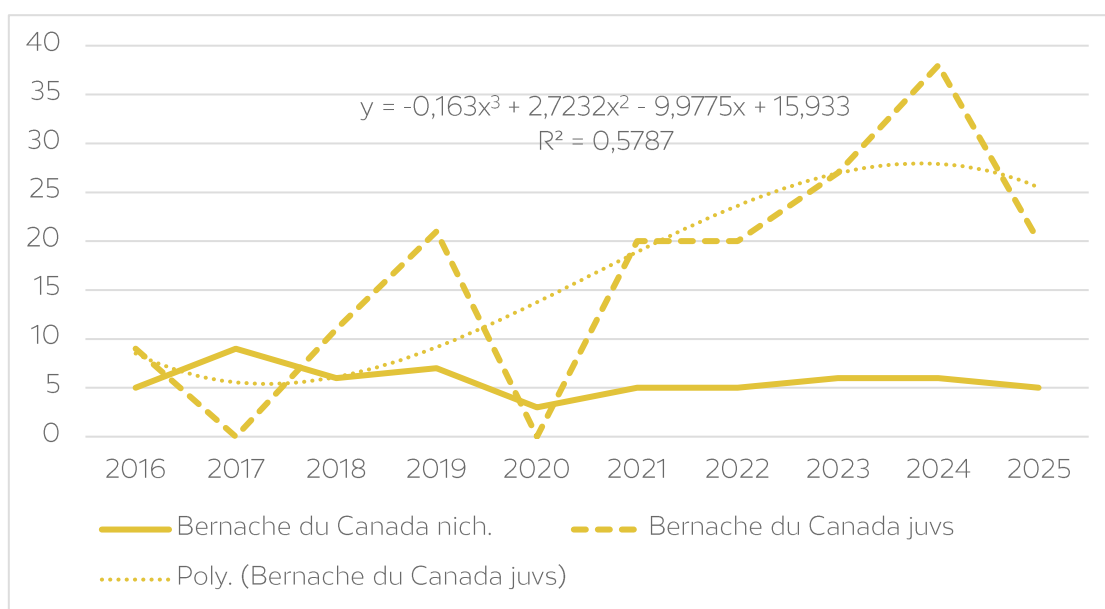


Figure 3 : Evolution du nombre de nichées et de juvéniles de la Bernache du Canada sur l'Ecopôle depuis 2016

2.1.1.1.2. ESPECES COLONIALES

PHALACROCORACIDES

La nouveauté de cette année concerne les premières données de nidification de Grands cormorans sur le bassin du Pacage. En effet, l'espèce n'avait jusqu'alors jamais niché sur le site, bien qu'une unique observation de comportement de reproduction eût été identifiée en 2021, sans succès. Ainsi, moins d'une vingtaine de couples nicheurs ont élu domicile dans un grand saule (Photo 1 – figure 4) à quelques mètres de la héronnière historique abritant la colonie nicheused'ardéidés. C'est donc une très bonne nouvelle tant pour l'espèce, au

regard de son statut de conservation – classée vulnérable sur la liste rouge régionale (Annexe 7) – que pour l'ENS, signe que les conditions de reproduction sont favorables en matière de disponibilité alimentaire et de bon état de conservation du milieu de reproduction. Ainsi, cette espèce vient s'ajouter aux 55 autres espèces d'oiseaux nicheurs recensés sur l'ENSil au cours des 10 dernières années (Annexe 7).



Photo 1 : Vue aérienne (drône) de la colonie de Grands cormorans installés au Pacage en avril 2025 ©LPO AuRA

ARDEIDES

Concernant le suivi de reproduction des Hérons cendrés, il est à noter une légère diminution du nombre de couples nicheurs, avec un peu moins d'une trentaine de couples nicheurs détectés en 2025 (Photo 2 - Figure 4). L'hypothèse d'une concurrence à court terme suite à l'installation des Grands cormorans peut être avancée, en particulier en raison d'une compétition probable pour la ressource alimentaire du fait de leur régime alimentaire essentiellement ichtyophage. L'évolution de cette cohabitation inter-espèces devra être surveillée dans les années à venir pour évaluer l'impact sur le succès reproducteur.

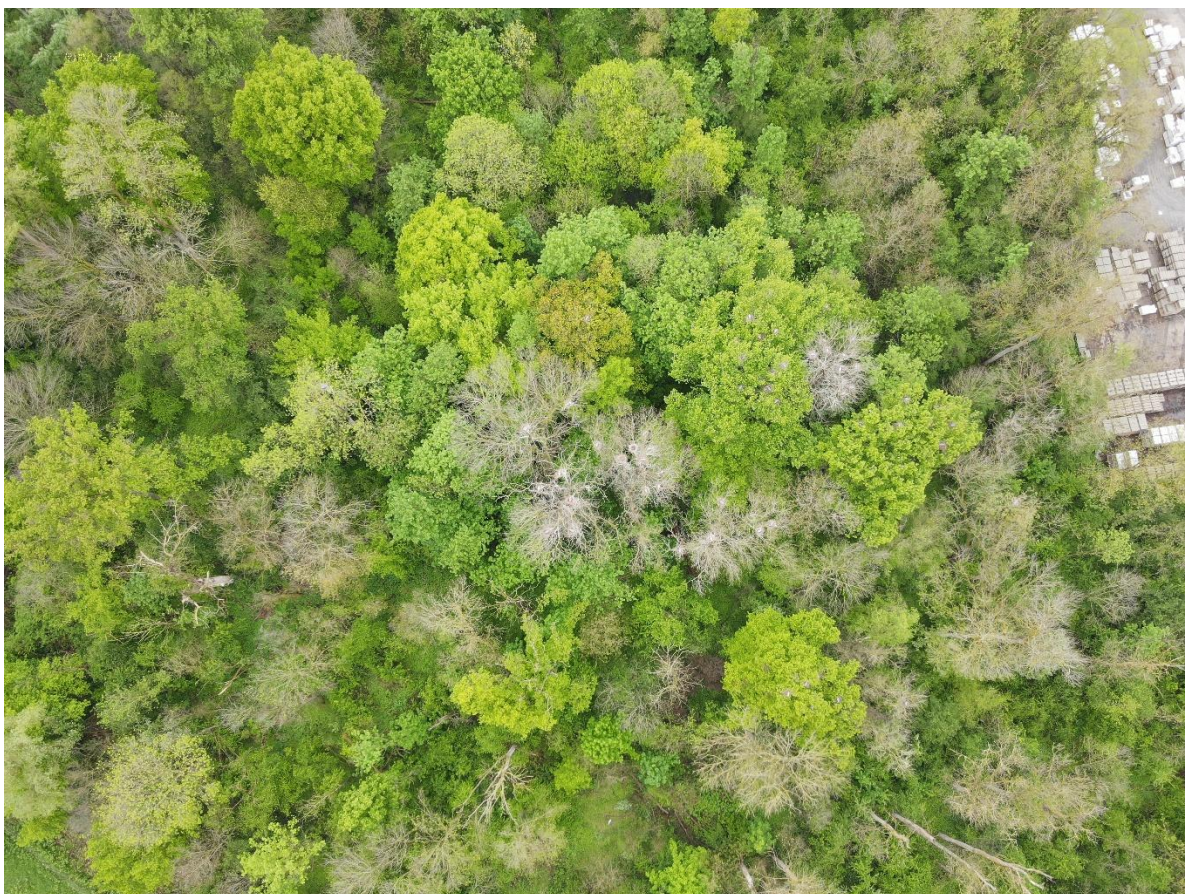


Photo 2 : Vue aérienne de la héronnière du bois du Pacage avec quelques nids visibles de Hérons cendrés - avril 2025 ©LPO AuRA.

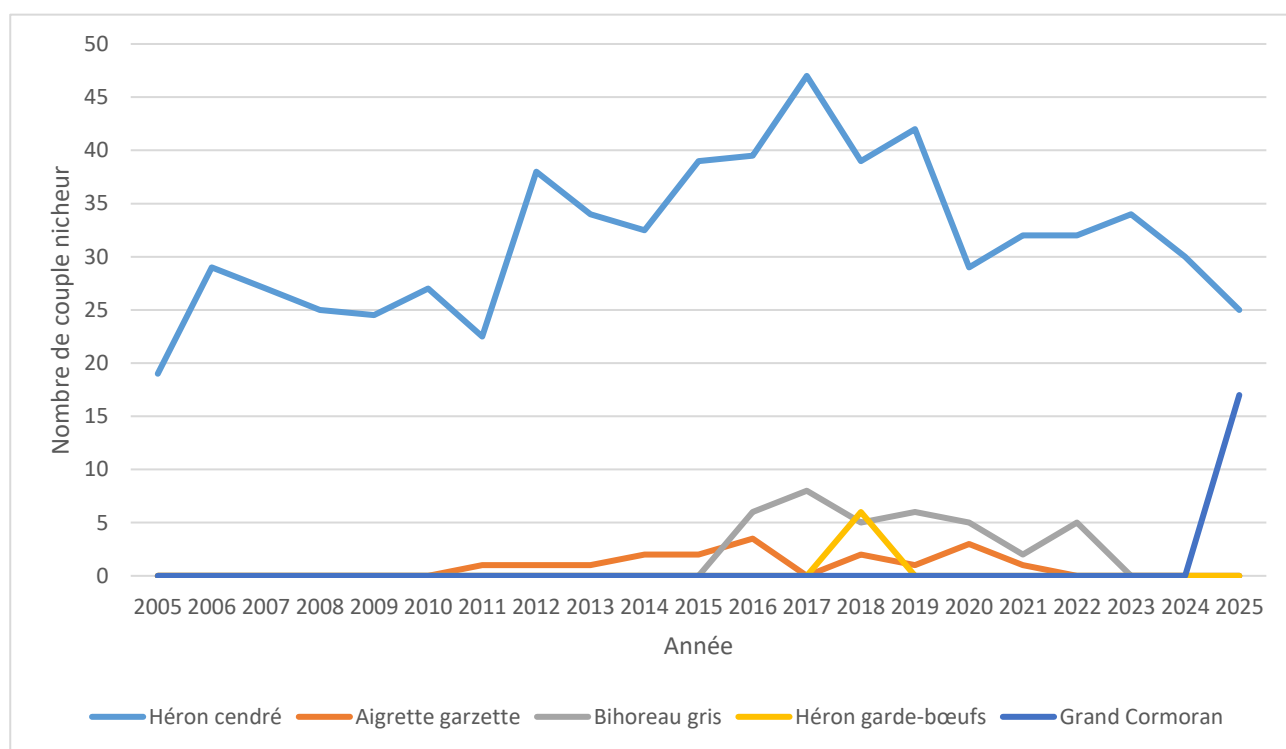


Figure 4 : Evolution du nombre de couples nicheurs par espèce d'Ardéidae-Phalacrocoracidae

LARIDES

L'année 2025 est marquée par l'absence de reproduction des deux espèces phares de l'Écopôle, la Sterne pierregarin – classée vulnérable sur la liste rouge régionale (Annexe 7) – ainsi que de la Mouette rieuse – classée quasi-menacée sur la liste rouge régionale (Annexe 7). Malgré une remise en état des 3 radeaux artificiels avant le printemps, aucune nichée n'a pu aboutir avec succès (Figure 5). L'un des radeaux (Bellerive) a été rapidement envahi par la végétation pouvant expliquer l'abandon du radeau. Toutefois, les 2 autres radeaux n'ont pas eu ce problème. La cause pouvant provenir du dérangement occasionné par les pêcheurs illégaux sur l'ensemble des berges des bassins ou alors d'une diminution de la ressource alimentaire pour le nourrissage des poussins. Cette hypothèse devra être mise en relation avec les données recueillies issues du suivi piscicole réalisé entre 2025 et 2026 par la Fédération de pêche 63.

A l'instar de ces deux espèces, le Goéland leucophée s'est quant à lui reproduit avec succès pour la première fois sur le grand îlot des Varennes (1 couple nicheur détecté de 2014 à 2016, sans succès de reproduction) ! En effet, un couple nicheur avec 3 poussins a été recensé (Figure 5). Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour cette espèce (et pour l'ENSil) dont l'enjeu de conservation est fort, en raison de son statut « vulnérable » sur la liste rouge régionale des espèces menacées (Annexe 7).

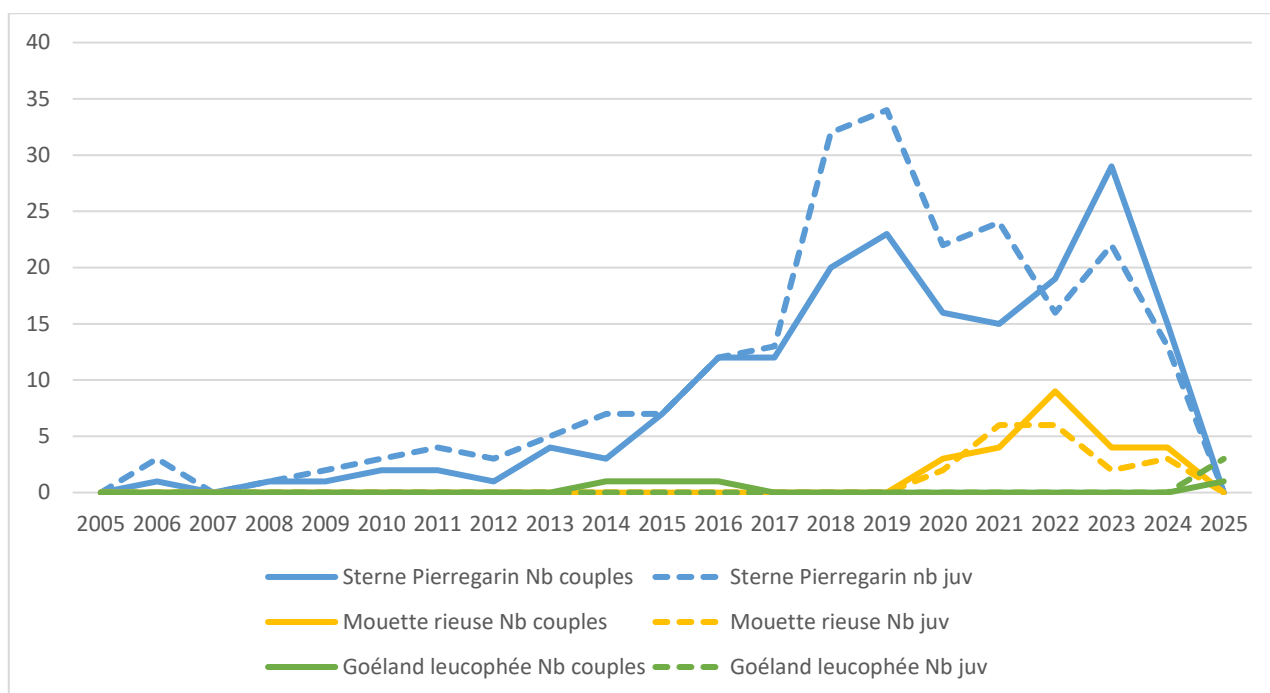


Figure 5 : Evolution du nombre de nichées et de juvéniles par espèce de laridés

2.1.1.2. AVIFAUNE HIVERNANTE

Aucun suivi mensuel des hivernants n'a été réalisé en 2025, seul le comptage Wetland international permet d'obtenir une tendance de l'abondance et de la diversité de l'avifaune hivernante fréquentant l'écopôle à un instant t, soit en janvier de l'année N. Ainsi, d'après le tableau 2, il est à noter une légère baisse de la richesse spécifique et de l'abondance par rapport à 2024, avec **13 espèces** contactées pour un effectif total de **369 individus** (Tableau 2). En revanche, les effectifs moyens observés depuis 2013 s'élèvent à 269 individus pour 14,4 espèces en moyenne.

Tableau 2 : Synthèse des données issues du comptage Wetland international entre 2023 et 2025.

Comptages Wetland+	2023	2024	2025
Bernache du Canada	5	19	6
Canard chipeau	17	20	33
Canard colvert	42	93	82
Canard pilet	0	0	0
Canard siffleur	0	4	0
Canard souchet	10	10	0
Chevalier culblanc	0	0	0
Chevalier guignette	1	0	0
Cygne tuberculé	0	0	0
Foulque macroule	55	43	50
Fuligule milouin	0	3	0
Fuligule morillon	0	3	1
Gallinule poule-d'eau	3	2	1
Goéland leucophée	3	0	5
Grand Cormoran	50	179	156
Grande Aigrette	8	1	2
Grèbe castagneux	3	0	6
Grèbe huppé	13	11	16
Héron cendré	5	6	4
Mouette rieuse	0	0	0
Plongeon catmarin	0	0	0
Râle d'eau	1	0	0
Sarcelle d'hiver	13	14	7
Tadorne de Belon	0	1	0
Richesse spécifique	15	15	13
Effectif	229	409	369

2.1.2. CS3_INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Les Amphibiens sont des bioindicateurs majeurs de la gestion des zones humides. En effet, ces derniers dépendent à 100% des milieux humides pour assurer leur cycle de vie. Ainsi, leur suivi permet d'évaluer l'impact de la gestion menée sur les annexes hydrauliques et aquatiques sur le site. En raison des contraintes budgétaires de 2025, seul le Crapaud calamite a fait l'objet d'une soirée de prospection spécifique sur l'Écopôle le 14 mai avec des bénévoles du groupe jeune de la LPO. Ce dernier a été contacté en majorité sur la zone de stockage (Z1) et le long de la zone de criblage, identifiée comme la zone 3 (Z3) sur la carte 2.

En effet, cette espèce affectionne particulièrement les milieux anthropiques secondaires telles que les gravières, sablières, et autres sites d'extraction, friches, décharges et chantiers divers où il trouve refuge dans des pièces d'eau peu profondes et peu végétalisées. Par conséquent, le passé industriel de l'Ecopôle en fait un habitat majeur pour cette espèce avec une responsabilité forte dans la conservation de l'espèce. Au total, **16 individus** ont été observés lors de cette soirée de prospection dont 4 mâles chanteurs ainsi qu'une 100aine de têtards dans la zone de stockage et une ponte récente au nord de la zone de criblage (photo 3). L'espèce trouve donc les conditions nécessaires pour se reproduire sur le site bien que ces habitats soient menacés par la colonisation rapide des peupliers. L'enjeu est donc de maintenir ces zones ouvertes en limitant la colonisation végétale.



Photo 3 : Crapaud calamite (pontes et individu adulte) ©LPO AuRA

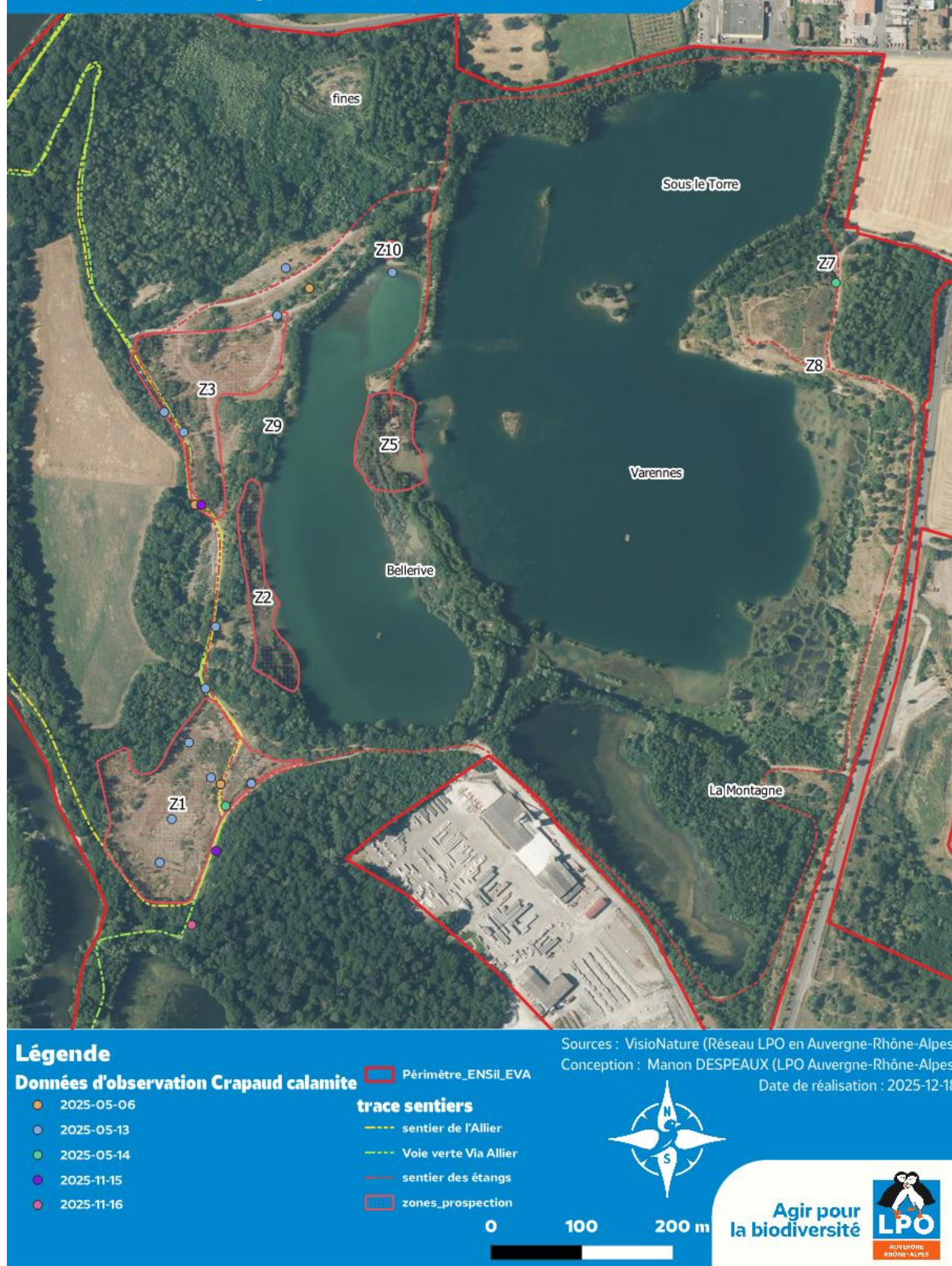
Aussi, cette prospection a permis de contacter plusieurs individus en déplacement sur la piste de la Voie verte, comme en 2023. Or, les données opportunistes observées en novembre (N=3 ; carte 2) sont des individus morts, sans doute écrasés sur la voie verte (photo 4).

Il semble important de préciser que les sentiers pédestres et voies cyclables, souvent très fréquentés, peuvent être à l'origine de mortalité sur la petite faune comme les Amphibiens, en particulier lors des périodes migratoires. Il conviendra d'informer les usagers du site de la présence et du déplacement d'Amphibiens sur le secteur par une signalétique spécifique voire d'envisager un aménagement permettant de ralentir le passage des vélos. Une étude de mortalité sur ce tronçon de voie verte en période pré et post nuptiale chez les Amphibiens serait pertinente pour tenter de qualifier l'impact de la fréquentation de la Via Allier sur ce groupe taxonomique.



Photo 4 : Mortalité de Crapaud calamite constatée sur la Voie verte "Via Allier" sur l'Ecopôle du Val d'Allier – Novembre 2025 ©J. Décloux et G. Giraud

Données d'observation du Crapaud calamite sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier - suivi 2025



Carte 1 : Données de prospections du Crapaud calamite classées par date d'observation

2.2. IE – INDICATEURS ET EVALUATION

2.2.1. IE1. REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

Le rapport d'activité annuel permet de réaliser un bilan opérationnel et financier des actions mises en œuvre durant l'année, de rendre compte aux différents partenaires et financeurs du projet ainsi que de faciliter les différentes évaluations à venir en synthétisant toutes les informations concernant la gestion du site dans un document unique.

2.3. IP – INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

2.3.1. IP2B. REMPLACEMENT DES RADEAUX A LARIDES

Jusqu'à présent, aucun radeau n'a été remplacé. L'état de fonctionnement des



radeaux (Pacage, Bellerive et Varennes) a été vérifié en février 2025 en collaboration avec les plongeurs de l'ESMA. Des petites réparations ont été faites (changement des chaînes, création de nouvelles ancrs et pose de grillages anti-cormoran) pour maintenir leur fonctionnalité (Photo 5). Le radeau du Pacage, étant le plus ancien créé sur le site sera remplacé en 2027 mais le matériel sera acheté conjointement en 2026.

Photo 5 : Contrôle de l'état de fonctionnement des radeaux à sternes (Pacage sur la photo)

2.3.2. IP7A. ENTRETIEN DES BOISEMENTS (RIPISYLVES, HAIES, ARBRES ISOLES...)

Les ripisylves des bassins font l'objet d'une veille particulière et des arbres peuvent être abattus ou taillés afin de garantir la stabilité et le fonctionnement écologique des berges tout en permettant d'offrir des points de vue au public en particulier sous les observatoires. Cette année, un entretien léger de la végétation a été effectué au printemps et en début d'automne pour dégager les points de vue des observatoires des Varennes, de Bellerive, de la zone SPAC et du Pacage ainsi qu'une taille des arbres « têtards » (Photo 6). La surface entretenue est évaluée à 1000 m² (Annexe 1).



Photo 6 : Entretien de la végétation des points de vue et des arbres têtards

2.3.3. IP8A. LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES

L'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier abrite malheureusement de nombreuses espèces de plantes exotiques envahissantes. Les plus abondantes et celles pour lesquelles il est désormais inutile d'essayer de les éradiquer sont la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia et le Séneçon du Cap. Les interventions manuelles se limitent donc à des arrachages ponctuels sur les petites tâches ou pieds d'invasives, en particulier sur les zones à enjeux (Photo 7 – Annexe 2).

Mais il y a tout de même certaines espèces qui sont encore aujourd'hui peu abondantes sur le site et pour lesquelles une veille très attentive est mise en œuvre. Ainsi, les berges des plans d'eau sont surveillées pour arracher toutes tâches de Jussie à grandes fleurs. Pour cette espèce, seules les berges du Pacage ont pu être traitées, avec 1 tâche de Jussie retirée.



Photo 7 : Lutte contre les tâches de Renouées proche de la zone de pêche

Au total, la surface gérée en 2025 est estimée à moins d'1 ha sans compter l'éco-

pâturage.

2.3.4. IP12. RESTAURATION DES MILIEUX OUVERTS : PRAIRIES, ZONES ENHERBEES ET ESPACES INTERSTITIELS

Cette action concerne trois des acteurs gestionnaires : la LPO, NAP et la Régie.

La richesse écologique du site est due en grande partie à la mosaïque d'habitats présents, entre autres aux nombreux milieux ouverts divers et variés : prairies humides, prairies sèches et maigres, pelouses, talus et coteaux secs... Ces milieux accueillent de nombreuses espèces de Rhopalocères (papillons de jour), d'Orthoptères (grillons, criquets et sauterelles), d'Orchidées et autres plantes.

Afin de maintenir l'ouverture de ces milieux, deux techniques de gestion complémentaires et répondant à des contextes et objectifs différents sont mises en œuvre sur le site : l'éco-pastoralisme et la fauche tardive.

2.3.4.1. BILAN RESTAURATION DES MILIEUX OUVERTS PAR FAUCHE TARDIVE

Zone fauchée	Surface (m²)
Accès zone des Haut-fond (mégaphorbiaie)	1700
Talus « observatoire des Varennes » + talus observatoire SPAC	500 + 200
Pelouse sèche « entrée des Varennes » - R2T	2700
Pelouse sèche - talus à Orchidée « Alkern » - R2T	600
Prairie humide de la Montagne	2470
Zone de stockage	10 000
Ourlets mésophiles	350
TOTAL surface	18 520 m²

Au total, ce sont près de 1,2 ha de zones humides et 0,6 ha de zones sèches qui ont été fauchés (Annexe 3). A noter que la Régie de territoires a réalisé une fauche de deux zones de pelouses sèches (côté entrée des Varennes + talus Alkern) pour une surface équivalente à 3300 m².

2.3.4.2. BILAN RESTAURATION DES MILIEUX OUVERT PAR PATURAGE

Concernant le pâturage, l'année 2025 a été marquée par les difficultés

d'obtention de financement. Dans ce contexte, une solution temporaire a été trouvée via la mise en place d'un pâturage équin à titre gracieux sur la prairie du Pacage. Ainsi, 3 chevaux ont pâturé entre fin mars et début mai puis de nouveau entre mi-septembre et mi-octobre. Entre temps, le pâturage caprin a permis d'agir sur la Renouée du Japon et les rejets de ligneux. En parallèle, le troupeau de chèvres a été mobilisé pour pâture dans le nouveau parc sur la prairie des Varennes (P4) pour limiter la colonisation des ligneux. Quelques brebis ont pu être mises à titre gracieux par l'éleveur local sur le P3 dans l'été et à l'automne. Le bilan du pâturage du Pacage et de l'Ecopôle en 2025 est résumé en annexe 5.

2.3.5. ME2. ENTRETIEN ET RESTAURATION DES PARCS DE PATURAGE

L'entretien régulier des clôtures est assuré par la Régie qui a géré des petites réparations en lien avec l'éleveur. En 2025, le budget de l'action a été fléché sur de l'achat et de la location de matériel pour l'extension du parc de pâturage de la prairie humide des Varennes sur la zone des Hauts fonds (360 ml de clôture) et pour le remplacement de clôtures abîmées sur l'ENSil (environ 250 ml). La mise en œuvre de cette action est prévue début 2026 et fera l'objet d'un partenariat avec le lycée agricole de Marmilhat mettant à disposition des adultes en formation dans le génie écologique.

2.4. SP - SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

2.4.1. SP1. VEILLE ECOLOGIQUE

Le public, de plus en plus nombreux du site de l'Ecopôle, accroît la vulnérabilité de sa biodiversité exceptionnelle.

L'ensemble des acteurs gestionnaires du site (LPO, SEAT, Régie de Territoires, Nature aux pattes, Pêche Nature Val d'Allier) assurent une présence régulière tout au long de l'année, en particulier lors des saisons sensibles permettant de sensibiliser le public à la réglementation du site ainsi qu'aux enjeux écologiques.

En 2025, la LPO a effectué 4 demi-journées de surveillance réparties entre avril et novembre. Dans les faits marquants de cette année :

- La circulation motorisée sur les espaces est fréquemment observée et ce malgré la présence de chaînes, de barrières ou de blocs, poteaux. En particulier, les scooters et autres motocross circulent sur la voie verte et autres sentiers pédestres. Également, des voitures de pêcheurs amateurs

accèdent au site via l'accès pompier côté Intermarché.

- Une activité récurrente de pêche illégale hors de la zone de pêche prévue à cet effet a été constatée à de nombreuses reprises en journée et en soirée sur le pourtour du bassin du Pacage, sur la digue de Bellerive (roselière), sur le pourtour du bassin de la Montagne ainsi que dans la zone des Hauts Fonds (Photo 8). Ce braconnage répété particulièrement en 2025, a généré non seulement des dégradations du matériel en place pour les accès (grillage de clôture) mais aussi un très fort dérangement des espèces nicheuses sur ces différents milieux. Cette incivilité ayant probablement eu un impact sur la reproduction de certaines espèces d'oiseaux sensibles au dérangement.



Photo 8 : Activité de pêche illégale sur l'ENS de l'Ecopôle (bassin des Varennes et de la Montagne)

- Les baigneurs ont été également présents, en particulier sur le bassin de Bellerive et des Varennes, côté passerelle métallique et côté falaise. De plus, bon nombre de chiens non tenus en laisse se baignent dans les bassins. Cette activité de baignade génère également un dérangement pour l'avifaune nicheuse. Aussi, d'importants déchets sont retrouvés sur les abords des plans d'eaux (bouées, vêtements, serviettes etc.) récupérés par les opérateurs de la Régie. Enfin, des dégradations régulières sur les clôtures (Parc de pâturage sur la falaise) sont à noter et rendent le parc non

étanche et donc non fonctionnel.

- Des restes de moutons (cadavres, carcasses, tripes...) ont été retrouvés en fin d'année, sur la zone de pêche dont les dépouilles (pas de boucle d'oreille) ont été évacuées par la Régie de Territoire → cette problématique entraîne une pollution de l'eau et génère des odeurs et une putréfaction. Le problème a été signalé à la gendarmerie mais personne n'a pu être arrêté.
- Concernant la végétation invasive, il est à noter que le dépôt de matériaux organiques (mélange de terres, graviers...) présent sur l'ENS depuis 2024 est à présent contaminé par plusieurs espèces végétales exotiques et envahissantes telles que la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia ou encore le Séneçon du cap, espèces invasives présentes en quantité un peu partout sur le site (Photo 9).



Photo 9 : Dépôt de terre contaminé par des espèces végétales invasives (a=Robinier faux-acacia ; b= Renouée du Japon ; c=Séneçon du Cap).

- Les problématiques de mésusages étant de plus en plus difficiles à contenir et à gérer, des bénévoles LPO du groupe local de Cournon ont été nommés « **Sentinelles de site** » pour renforcer la surveillance afin d’alerter les parties prenantes gestionnaires de l’Ecopôle et tenter de qualifier/quantifier ces incivilités en vue d’améliorer les solutions de contrôle.

2.4.2. SP3. PARTENARIATS POMPIERS-OFB-GENDARMERIE-SEAT

En 2025, il n’y pas eu de réunions dédiées à la sécurité du site. Néanmoins, en accord avec le SEAT, le temps disponible de cette action a été fléché sur la gestion des problématiques de fréquentations et de mésusages, abordées de manière récurrente aux COOPER. Aussi, une partie de ce temps a été fléché sur la coordination entre partenaires concernant la mise en place d’une signalétique réglementaire sur l’ENS pour limiter les mésusages.

2.5. AT - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET GESTION DE LA FREQUENTATION

2.5.1. AT22B. RESTAURATION DES CHEMINEMENTS ET DES AMENAGEMENTS

Dans le cadre de cette action, deux opérations ont été menées en 2025 :

- Réparation de l’observatoire des Varennes, partiellement incendié en 2024.
- Réparation de la ligne d’eau, sectionnée en plusieurs endroits.



Photo 10 : réparation de l’observatoire des Varennes et de la ligne d’eau de la zone de pêche

Par ailleurs, l’observatoire incendié du Pacage sera restauré en mars 2026 lors d’un chantier bénévole grâce à la campagne de dons financée en 2024 avec un peu plus de 1500 € de particuliers.

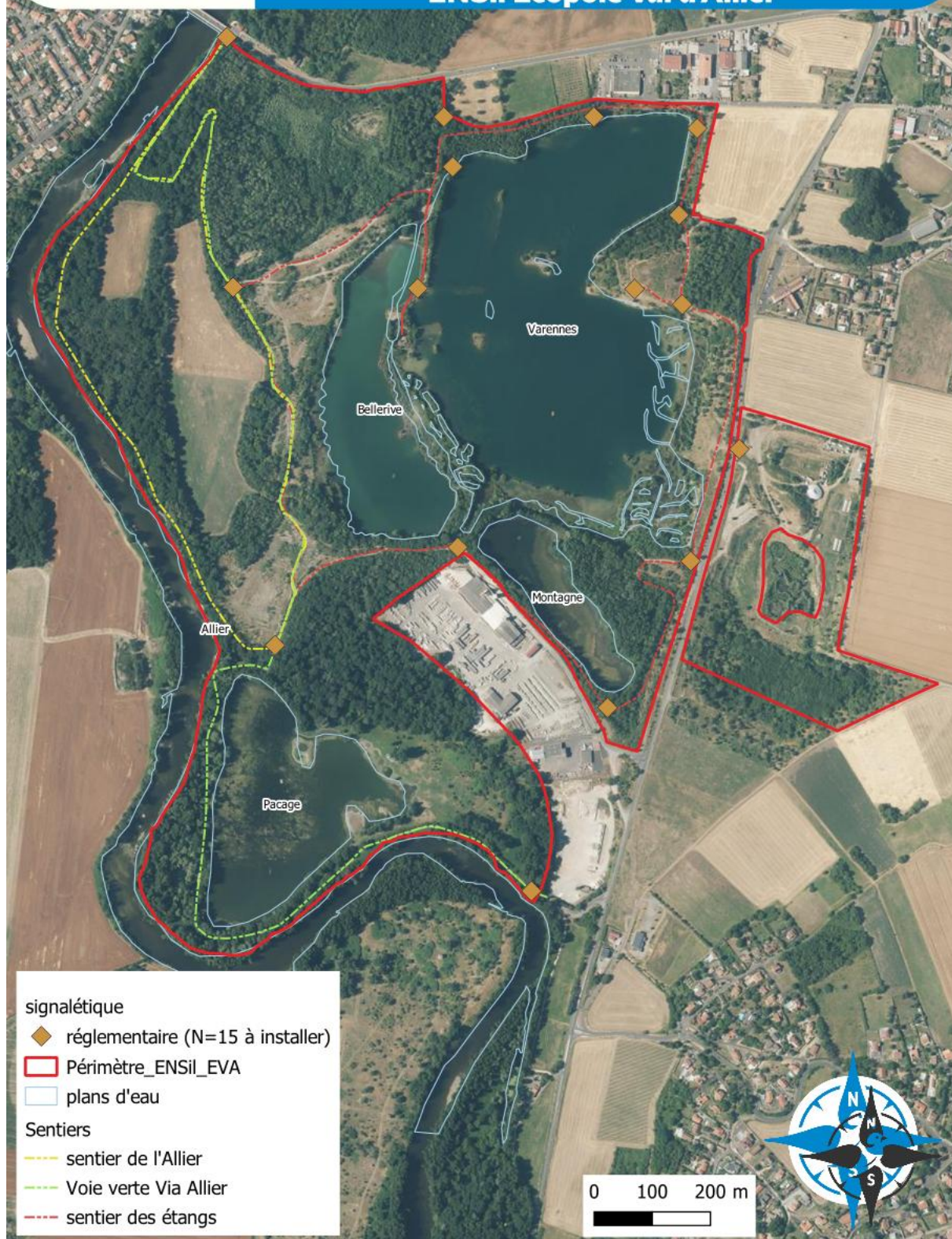
2.5.2. AT33. SIGNALÉTIQUE PÉDAGOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

21 panneaux réglementaires (blocs de pictogrammes) ont été conçus et imprimés en 2025 pour être disposés sur l'ensemble de l'ENSil. Ces derniers ont été installés en décembre afin de rappeler la réglementation en vigueur sur l'ENS (Photo 11 – Carte 2).



Photo 11 : Pose des panneaux réglementaires par zone identifiée : zone falaise et zone réserve

Emplacement théorique de la signalétique réglementaire ENSil Ecopôle Val d'Allier



Carte 2 : Emplacement des panneaux réglementaires sur le périmètre de l'ENSil.

2.6. PA – PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

2.6.1. PA7. ETABLISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS

2.6.1.1. ANIMATIONS SCOLAIRES

Cette année, deux demi-journées d'animations ont été réalisées sur le site avec l'école maternelle de la Roche-Blanche.

Les enseignantes et l'animateur avaient prévu des ateliers tournants sur la biodiversité du site : oiseaux, petites bêtes et flore. Ce fonctionnement a permis de sensibiliser 90 élèves sur les deux demi-journées.

Deux demi-journées en plus ont pu être menées pour les enfants et adolescents de l'accueil de loisirs de la commune de Mirefleurs grâce à un financement complémentaire. De fait, 41 participants ont pu bénéficier d'une animation nature autour de la découverte des oiseaux d'eau (Photo 12).



Photo 12 : Observation des oiseaux de l'Ecopôle par les enfants.

La totalité des séances ont eu lieu sur le site et notamment autour des observatoires. Les enfants ont pu observer les oiseaux des milieux aquatiques à l'aide de jumelles et d'une longue-vue et les petites bêtes à l'aide de boîtes-loupes. Ils ont ainsi appris à reconnaître les espèces communes et les espèces spécifiques des zones humides.

D'après le tableau 3, ce sont **131 enfants** qui ont été sensibilisés de la maternelle au collège sur l'année 2025.

Tableau 3: Synthèse des actions de sensibilisation scolaires 2025 sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier.

DATES	ETABLISSEMENT S	THEMATIQUES	NB PARTICIPANT S
12/05/2025	Ecole maternelle Jules Ferry (La Roche-Blanche)	Découverte des oiseaux, des petites bêtes et de la flore de l'Ecopôle	45
15/05/2025	Ecole maternelle Jules Ferry (La Roche-Blanche)	Découverte des oiseaux, des petites bêtes et de la flore de l'Ecopôle	45
10/07/2025	Accueil de loisirs Mirefleurs (CP-CE1- CE2)	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle et land-art	20
10/07/2025	Accueil de loisirs Mirefleurs (6 ^e -5 ^e)	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle et land-art	21
TOTAL			131

2.6.1.2. ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Cette année, X animations grand public ont été organisées par le SEAT :

A COMPLETER SEAT

2.7.MS - MANAGEMENT ET SOUTIEN

2.7.1. MS1. ORGANISATION ET ANIMATION DE COMITES TECHNIQUES ET DE PILOTAGE

Cette action a été fléchée sur la coordination et la gestion inhérente au projet pour compenser le temps supplémentaire engendré, en partie liée à la création de l'association de l'Ecopôle du Val d'Allier. Des temps de réunion d'échanges impliquent un travail de coordination parfois difficile à évaluer, ce qui lui vaut la dénomination d'action « fantôme ». En effet, il semble délicat de comptabiliser tous les échanges sur une année (mails, appels téléphoniques, rencontres physiques, courriers...), mais le temps qu'ils représentent une fois cumulés n'est pas négligeable et largement sous-estimé, ce qui justifie son financement.

2.7.2. MS2. CONCERTATION PERMANENTE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Cette année encore, de nombreux échanges et réunions de concertations ont été nécessaires avec les acteurs locaux et gestionnaires de l'ENSil du Val d'Allier pour assurer la bonne mise en œuvre des actions du site. Un contact permanent est maintenu par mails, visioconférence, téléphone ou encore par messagerie instantanée.

Ces dernières sont résumées ci-après :

- Le 25/03/2025 : réunion avec Clermont Métropole ;
- Le 16/06/2025 : réunion multi partenariale de l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
- Les 6/10/2025 et 15/12/2025 : réunions techniques éco-pâturage ;
- Le 20/11/2025 : Réunion « Sentinelles de sites » avec le groupe bénévole LPO de Cournon ;
- Le 17/12/2025 : réunion technique « pratique de la plongée subaquatique » sur l'ENSil.

Également, un comité opérationnel (COOPER) a été mis en place suite à la création de l'association de l'Ecopôle du Val d'Allier, organe coopératif pour la gestion de l'Ecopôle. Au total, ce sont **6 réunions COOPER** auxquelles la LPO a

participé (30/02 ; 14/03 ; 24/04 ; 16/06 ; 04/09 ; 10/12).

La coordination des opérateurs entre eux et avec le SEAT et les autres acteurs et partenaires est indispensable pour assurer la conduite et la bonne réalisation des actions, pour faire face aux imprévus et pour fluidifier les échanges réguliers et anticiper les problématiques de gestion.

2.7.3. MS3. COORDINATION, SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

En plus des réunions avec les acteurs gestionnaires, de nombreux échanges ont eu lieu au cours de l'année avec le maître d'ouvrage, pour assurer la bonne mise en œuvre du plan de gestion. En particulier, il convient de souligner que les difficultés de financement du plan de gestion liées au contexte politique de cette année ont nécessité du temps d'échange avec le SEAT pour lever les freins financiers :

- Le 25/03/2025 : Réunion de subvention Fondation du Patrimoine ;
- Le 28/03/2025 : constitution du dossier technique Fondation du Patrimoine ;
- Le 02/04/2025 : réunion programme d'actions ENSil – phase 1 ;
- Le 20/05/2025 : Réunion plaquette mécénat Fondation Poids du vivant ;
- Le 29/09/2025 : Réunion programme d'actions ENSil – phase 2 ;
- Le 06/10/2025 : Remise de chèque au SEAT subventionné par la Fondation du Patrimoine.

3. BILAN FINANCIER 2025

Programmation 2025			Prévisionnel					Réalisé				Commentaires
Code	Intitulé	TOTAL	SEAT	LPO	REGIE	NAP	TOTAL	SEAT	LPO	REGIE	NAP	
IE - Indicateur et évaluation		2 215,00 €	0,00 €	1 495,00 €	500,00 €	220 €	2 210,00 €	0,00 €	1 490,00 €	500,00 €	220,00 €	
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel	2 215,00 €		1 495,00 €	500,00 €	220 €	2 210,00 €		1 490,00 €	500,00 €	220,00 €	RDA version définitive au 31/01
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		29 280,00 €	- €	17 280,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	11 120,00 €	- €	9 120,00 €	2 000,00 €	- €	
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, îlots à laro-limicoles)	2 160,00 €		2 160,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €		2 160,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	3 000,00 €		3 000,00 €			3 000,00 €		3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Achat partiel matériel radeau
IP3	Création et maintien des aménagements écologiques	1 540,00 €		1 540,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IP5ab	Création de mares et maintien du réseau existant	860,00 €		860,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €		2 160,00 €	2 000,00 €		2 720,00 €		720,00 €	2 000,00 €	0,00 €	réalisé / à compléter R2T
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €		1 800,00 €			1 800,00 €		1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
IP12	Restauration des milieux ouverts : prairies, zones enherbées et espaces interstitiels	13 600,00 €		3 600,00 €		10 000 €	3 600,00 €		3 600 €	0,00 €	0,00 €	réalisé)
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €	- €	3 600,00 €	14 000,00 €	- €	17 600,00 €	- €	3 600,00 €	14 000,00 €	- €	
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €			8 500,00 €		8 500,00 €		0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	à compléter SEAT/R2T
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €			5 500,00 €		5 500,00 €		0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	idem
ME2b	Création des parcs de pâturage	3 600 €		3 600 €			3 600 €		3 600 €	0,00 €	0,00 €	réalisé - achat de matériel clôture
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		7 260,00 €	- €	2 260,00 €	5 000,00 €	- €	7 260,00 €	- €	2 260,00 €	5 000,00 €	- €	
SP 1	Veille écologique	1 130 €		1 130,00 €			1 130,00 €		1 130,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €			5 000,00 €		5 000,00 €		0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	SEAT/R2T
SP 3	Partenariat Pompiers-Gendarmerie-OFB-SEAT	1 130,00 €		1 130,00 €			1 130,00 €		1 130,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		8 370,00 €	0,00 €	6 370,00 €	2 000,00 €	0,00 €	5 795,00 €	0,00 €	5 453,06 €	2 000,00 €	0,00 €	
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €			2 000,00 €		2 000,00 €		0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	seat R2T

AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €		4 100,00 €			1 940,00 €		3 598,06 €	0,00 €	0,00 €	Réalisé
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	2 270,00 €		2 270,00 €			1 855,00 €		1 855,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisé
PA - Prestations d'accueil et d'animation		3 205,00 €	- €	3 205,00 €	- €	- €	622,50 €	- €	622,50 €	- €	- €	
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130 €		1 130 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PA 7	Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations	2 075 €		2 075 €			622,50 €		622,50 €			
MS - Management et soutien		24 900,00 €	20 000,00 €	4 900,00 €	- €	- €	29 898,75 €	25 000,00 €	4 898,75 €	- €	- €	
MS1	Organisation et animation de comités techniques et de pilotage	1 100,00 €		1 100,00 €			1 100,00 €		1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €		550,00 €			550,00 €		550,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €		3 250,00 €	0,00 €		3 248,75 €		3 248,75 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
MS4	Maîtrise foncière et conventions	20 000 €	20 000 €				25 000 €	25 000 €				à compléter SEAT
CS - Etude du patrimoine naturel		14 605,00 €	5 565,00 €	9 040,00 €	- €	- €	7 825,00 €	5 565,00 €	2 260,00 €	- €	- €	
CS1	Inventaire Avifaune	6 780,00 €		6 780,00 €			1 695,00 €		1 695,00 €			Bilan inclus dans RDA
CS5	Inventaire des Amphibiens	2 260 €		2 260 €			565 €		565 €			Bilan inclus dans RDA
CS6	Inventaire piscicole	5 565 €	5 565 €				5 565 €	5 565 €				Rapport d'étude via Fédération de pêche 63
COÛTS TOTAUX		107 435,00 €	25 565,00 €	48 150,00 €	23 500,00 €	10 220,00 €	82 331,25 €	30 565,00 €	29 704,31 €	23 500,00 €	220,00 €	

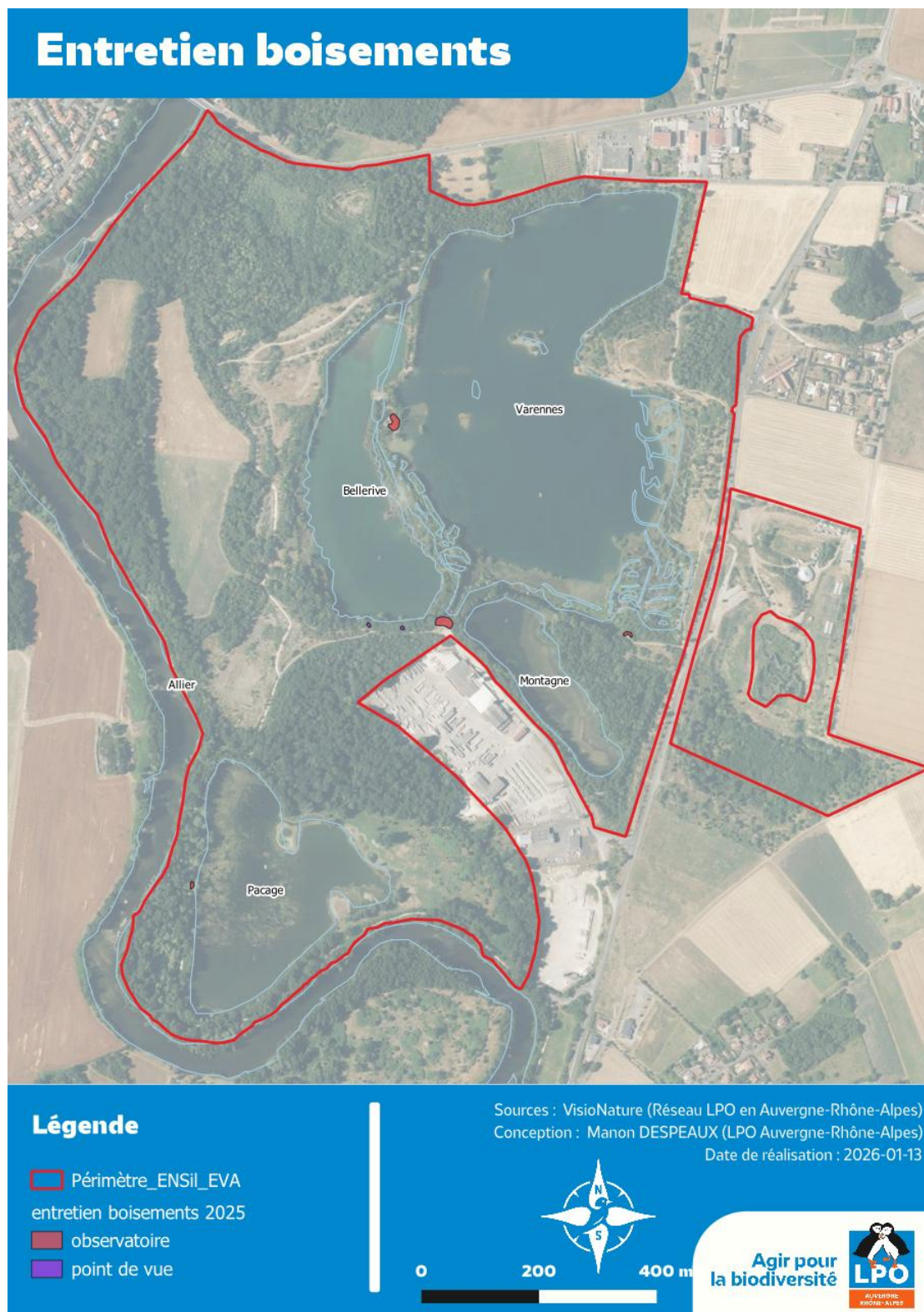
4. PROGRAMME BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2026

En 2026, les actions prévues dans le cadre du plan de gestion de l'ENSil sont les suivantes :

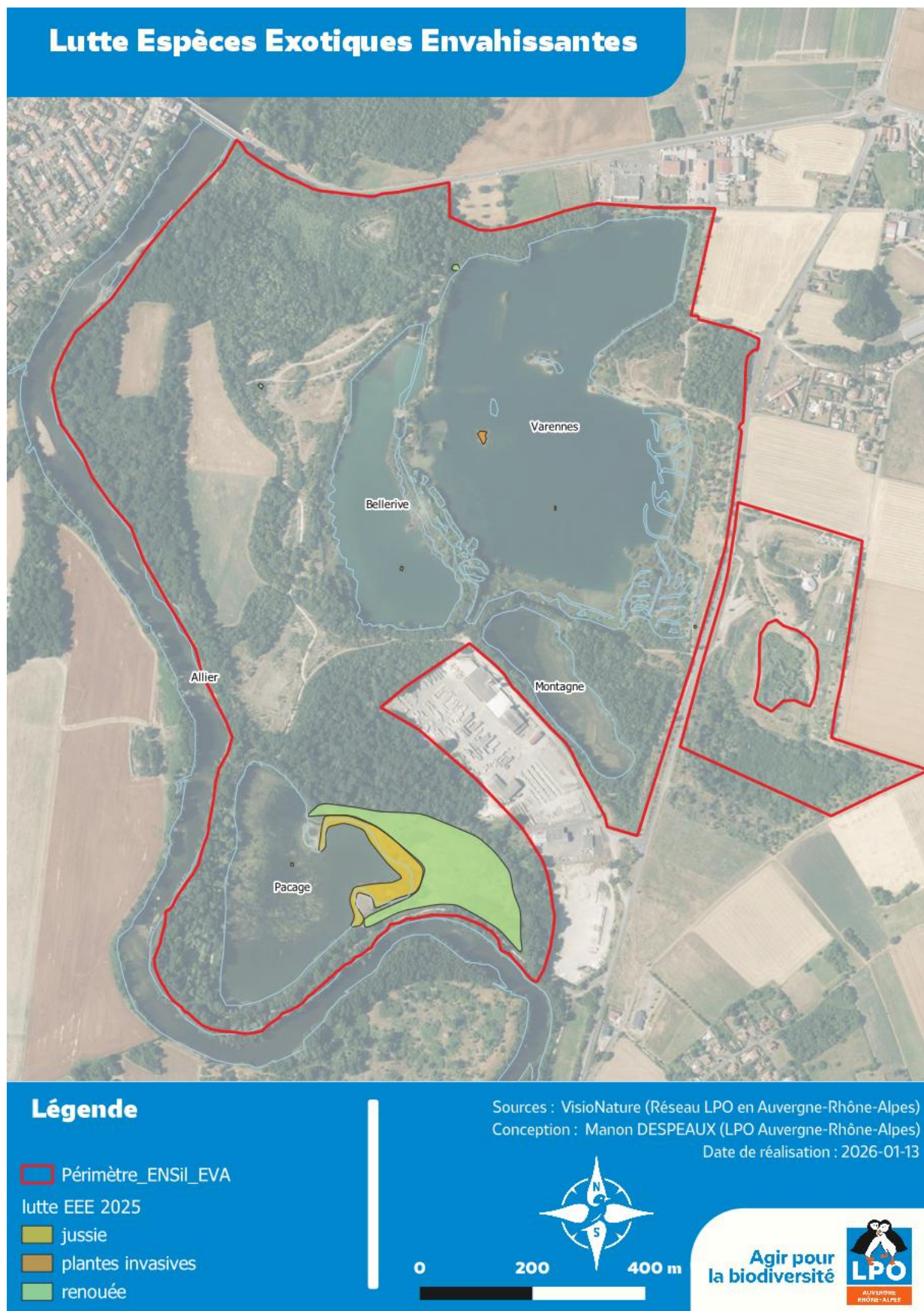
Code	Intitulé	2026
CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel		14 605,00 €
CS1	Suivi de l'Avifaune	6 780,00 €
CS6	Inventaire piscicole	5 565,00 €
IE - Indicateur et évaluation INVEST		2 215,00 €
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 215,00 €
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		29 280,00 €
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots à laro-limicoles)	2 160,00 €
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €
IP2b	Nouveaux radeaux à Laridés	3 000,00 €
IP3	Création et maintien des aménagements écologiques (abris aquatiques, abris terrestres, gîtes et nichoirs)	1 540,00 €
IP5a	Création de mares	500,00 €
IP5b	Maintien du réseau de mares existant	360,00 €
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €
IP12	Restauration des milieux ouverts : prairies, zones enherbées et espaces interstitiels	13 600,00 €
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €
ME2b	Installation de parcs de pâturage	3 600,00 €
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		7 260,00 €
SP 1	Veille écologique	1 130,00 €
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €
SP3	Partenariat pompiers, gendarmerie et OFB / Réunions APPB	1 130,00 €
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		8 370,00 €
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	2 270,00 €
PA - Prestations d'accueil et d'animation		3 205,00 €
PA7	Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations	2 075,00 €
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €
MS - Management et soutien		24 900,00 €
MS1	Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage, COOPER	1 100,00 €
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €
MS4	Maîtrise foncière et conventions	
COÛTS TOTAUX		85 035 €

5. ANNEXES

2.8. ANNEXE 1 - LOCALISATION DES ZONES DE BOISEMENT ENTRETENUES

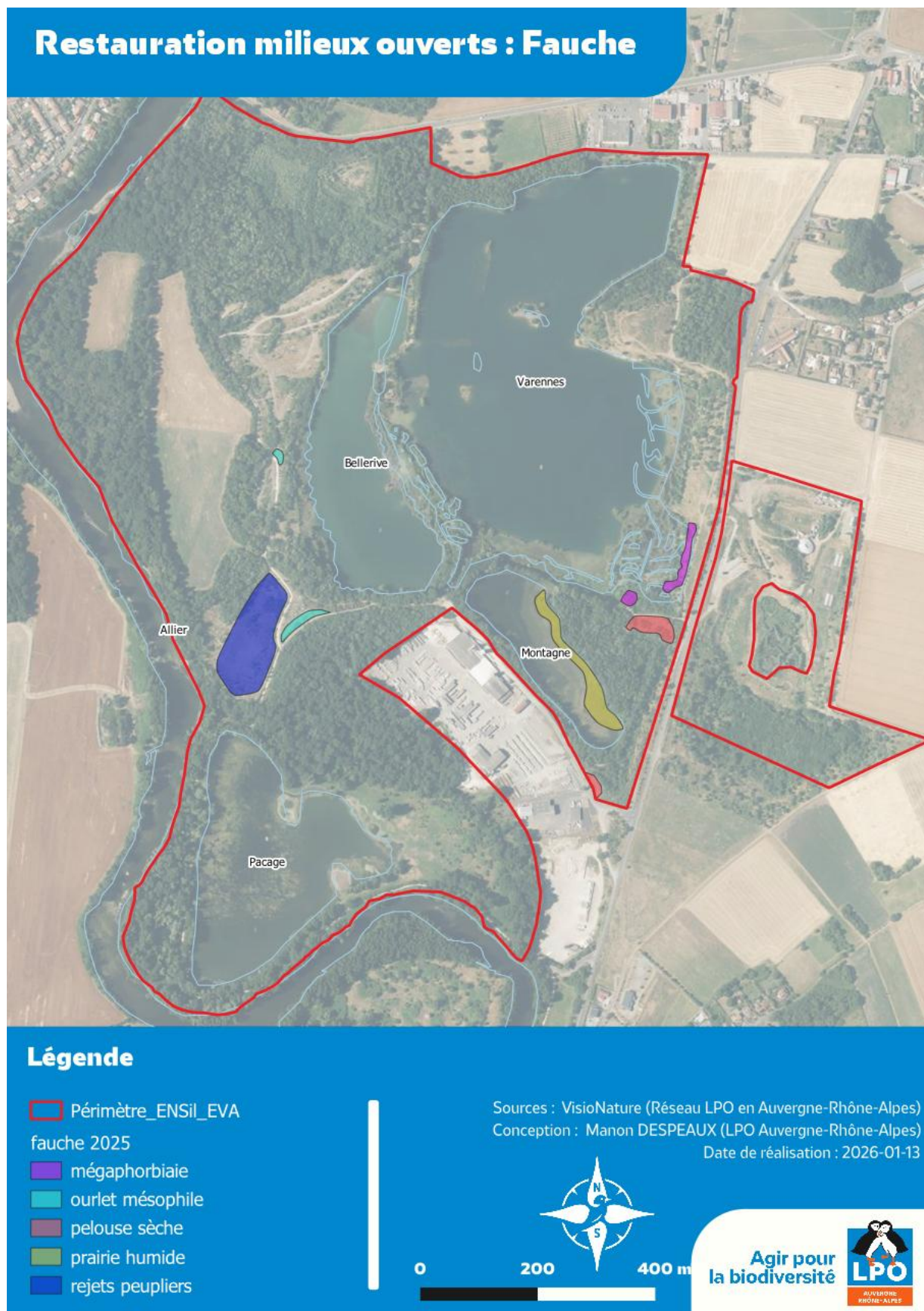


2.9. ANNEXE 2 – LOCALISATION DES ZONES DE LUTTE D'EEE

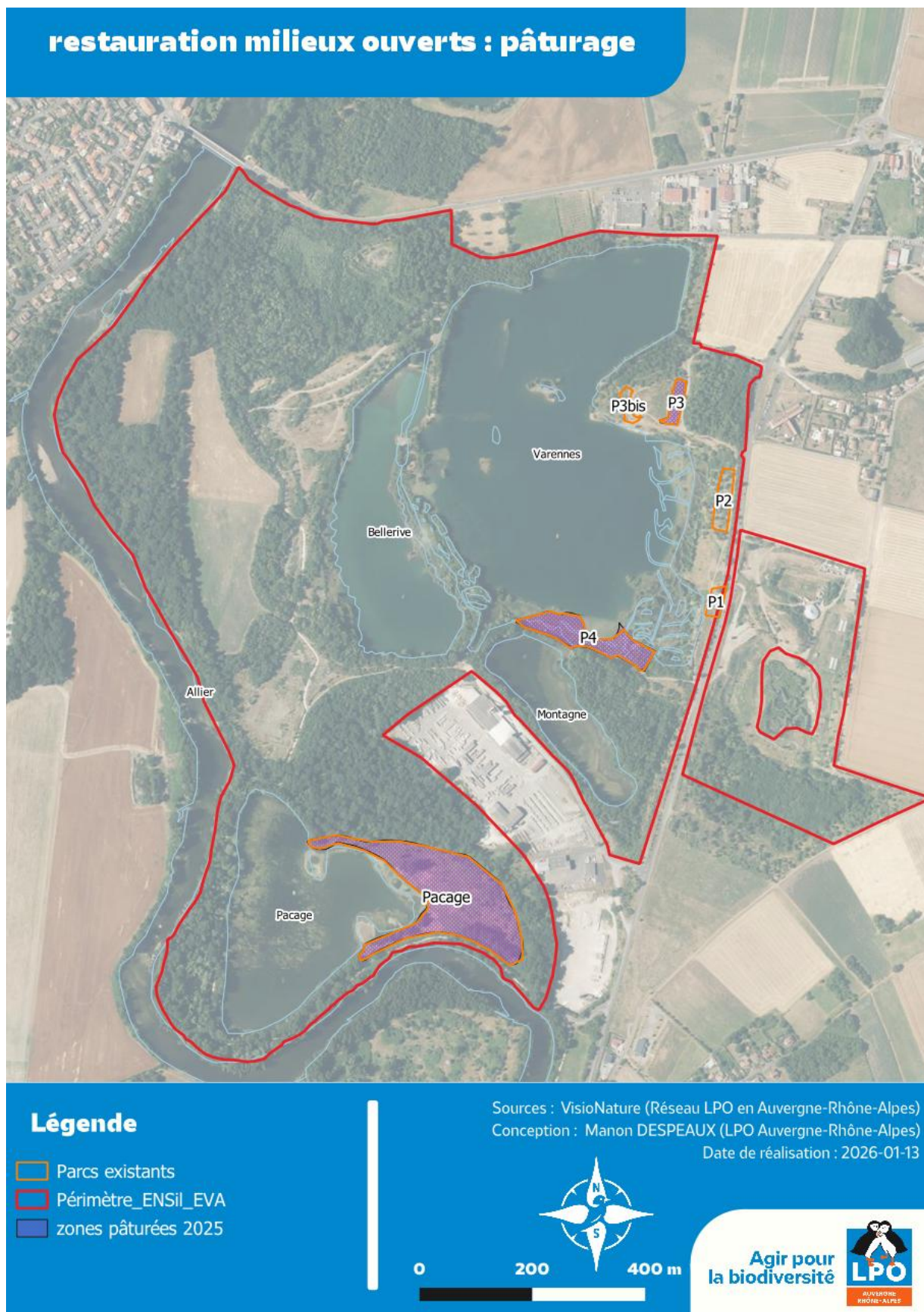


2.10. ANNEXE 3 – LOCALISATION DES ZONES FAUCHEES

Restauration milieux ouverts : Fauche



2.11. ANNEXE 4 – LOCALISATION DES ZONES PATUREES



2.12. ANNEXE 5 – BILAN ECOPATURAGE

AJOUTER BILAN ECOPATURAGE LAURENT

BILAN NAP

2.13. ANNEXE 6 – BILAN REGIE DE TERRITOIRE DES DEUX RIVES

BILAN R2T

2.14. ANNEXE 7 – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'OISEAUX NICHEURS SUR L'ENSIL SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Statut repro
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LC, NAW	NT	Annexe I	Article 3	Annexe II	Accord AEWA [1999]	Certain
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC, NAW	LC		Article 3	Annexe II		Certain
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC, DDm	LC		Article 3	Annexe II		Certain
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA, NAW		Annexe II/1		Annexe III	Annexe II	Certain
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	NT, NAW	NT	Annexe I	Article 3	Annexe II	Accord AEWA [1999]	Certain
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC, NAW, NAM	LC		Article 3	Annexe III	Annexe II	Certain
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC, NAM, LCw	LC	Annexe II/1, Annexe III/1		Annexe III	Accord AEWA [1999], Annexe II	Certain
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU, NAW, NAM	LC		Article 3	Annexe II		Certain
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC, NAW	LC	Annexe II/2		Annexe III		Certain
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC, NAM, NAW	VU		Article 3	Annexe III	Annexe II	Certain
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC, NAM, LCw	LC	Annexe II/2				Certain
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT, NAW, NAM	NT		Article 3	Annexe II	Annexe II	Certain
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC, NAM	LC		Article 3	Annexe II	Annexe II	Certain
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC, NAW, NAM	LC		Article 3	Annexe II		Certain
Fauvette grisette	<i>Curruca communis</i>	LC, DDm	LC		Article 3	Annexe II		Certain
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC, NAW, NAM	LC	Annexe II/1, Annexe III/2		Annexe III	Annexe II, Accord AEWA [1999]	Certain
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC, NAW, NAM	LC	Annexe II/2		Annexe III	Accord AEWA [1999]	Certain
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC, NAW	NT	Annexe II/2				Certain
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT, DDm	NT		Article 3	Annexe II	Annexe II	Certain
Goéland leucophaée	<i>Larus michahellis</i>	LC, NAM, NAW	VU		Article 3	Annexe III		Certain
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC, NAM, LCw	VU		Article 3	Annexe III	Accord AEWA [1999]	Certain
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	LC, NAW	LC		Article 3	Annexe II	Accord AEWA [1999]	Certain

Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC, NAW	LC	Article 3	Annexe III	Accord AEWA [1999]	Certain
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	LC	Article 3	Annexe III		Certain
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	LC, NAm	LC	Article 3	Annexe II	Annexe II	Certain
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC, NAW, NAm	LC	Article 3	Annexe III	Accord AEWA [1999]	Certain
Héron garde-boeufs	<i>Ardea ibis</i>	LC, NAW	LC	Article 3	Annexe III	Accord AEWA [1999]	Certain
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC, DDm	NT	Article 3	Annexe II		Certain
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	LC, NAm	LC	Article 3	Annexe III		Certain
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU, NAm, NAW	LC	Article 3	Annexe II		Certain
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC, NAm	LC	Article 3	Annexe II		Certain
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU, NAW	VU	Annexe I	Article 3	Annexe II	Certain
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC, NAm, NAW	LC	Annexe II/2		Annexe III	Certain
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC, NAm	LC	Article 3	Annexe III		Certain
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC, NAm	LC	Article 3	Annexe II		Certain
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC, NAm, NAW	LC	Article 3	Annexe II		Certain
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC, NAm	LC	Annexe I	Article 3	Annexe III	Annexe II
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC, NAm	LC	Article 3			Certain
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	NT, NAm, LCw	NT	Annexe II/2	Article 3	Annexe III	Accord AEWA [1999]
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	LC, NAm, LCw	EN	Annexe II/2		Annexe III	Annexe II, Accord AEWA [1999]
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	LC, NAm	VU	Article 3	Annexe II		Annexe II, Accord AEWA [1999]
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC, NAW	LC	Article 3	Annexe II		Certain
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	VU	VU	Article 3	Annexe II		Certain
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	LC	Annexe I	Article 3	Annexe II	Certain
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	Article 3	Annexe II		Certain
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	Annexe II/2			Certain
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC, NAm, LCw	LC	Annexe II/1, Annexe III/1			Certain
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC, NAW, NAm	LC	Article 3	Annexe III		Certain
Rougegorge familial	<i>Erithacus rubecula</i>	LC, NAW, NAm	LC	Article 3	Annexe II	Annexe II, Annexe II	Certain

Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC, NAm, NAW	LC		Article 3	Annexe II	Annexe II, Annexe II	Certain
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC, NAm	LC		Article 3	Annexe III		Certain
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU, NAm	NT		Article 3	Annexe II		Certain
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	LC, NAW, LCm	VU	Annexe I	Article 3	Annexe II	Accord AEWA [1999], Annexe II	Certain
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		LC		Article 3	Annexe II	Annexe II, Annexe II	Certain
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU, NAm	VU	Annexe II/2		Annexe III	Annexe II	Certain
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT, LCw, NAm	EN	Annexe II/2		Annexe III	Accord AEWA [1999], Annexe II	Certain